

Forfait journalier

20 Euros / jour (*)

Participation du patient aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par son hospitalisation.
Il est dû pour chaque journée d'hospitalisation, y compris le jour de la sortie.

Participation forfaitaire de l'assuré(e)

24 Euros (*)

Part laissée à votre charge sur les actes médicaux dont le tarif est supérieur ou égal à 120 Euros.

Chambre double - hospitalisation

2 patients par chambre

- Forfait journalier

20 Euros / jour (*)

En supplément par patient (en chambre double)

- Télévision
- Forfait téléphone
- Wifi

8 Euros / jour (casque inclus)

4 Euros (pour la durée du séjour)

6 Euros (pour la durée du séjour)

Chambre particulière

1 patient par chambre

Sous réserve de disponibilité lors de votre entrée.

- Hospitalisation

110 Euros / jour

- Ambulatoire Sérénité
Solo

85 Euros / jour

55 Euros / jour

Hôtel hospitalier

1 patient par chambre

- Chambre particulière

80 Euros / jour

Accompagnant

Chambre particulière uniquement

- Lit pour l'accompagnant
+ Petit déjeuner inclus

30 Euros / nuit

- Repas (le midi, ou le soir)

12 Euros / repas

Dépassement d'honoraires

A établir par le médecin

- Devis

Selon les informations mentionnées

Prestation de votre médecin, honoraires (secteur 1 OptamCO et secteur 2) pouvant éventuellement être prise en charge selon les mutuelles.

Forfait médecine du sommeil

Les polysomnographies s'effectuent prioritairement en chambre particulière, les tarifs sont de 110 euros la nuit

(*) Montant fixé par arrêté ministériel.

Tarif en Euros TTC au 01/03/2024